

**Paris, le 25 janvier 2008**

**SAMEDI MATIN**

**vous trouverez ci-dessous  
un compte rendu rapide de la réunion de cet après midi au ministère**

Présents :

Pour le Ministère : M. Duwoye (secrétaire général), M. Nembrini (Directeur de la DGESCO) et M. Macron (DGESCO)

Pour les syndicats : SE, SGEN, SNUipp

A l'entrée de cette réunion, annoncée comme conclusive, le ministère n'a pas présenté de nouveau document. La discussion a essentiellement porté sur l'organisation du temps de service des enseignants.

Le SNUipp a marqué son étonnement sur la méthode. Il a rappelé ses exigences d'augmentation de temps pour le travail en équipe, de prise en compte de la charge de travail, de la nécessité de développer les RASED... Il a mis en évidence les inégalités entre les écoles et entre les personnels qu'entraînerait la mise en place du dispositif. Nous avons rappelé notre demande que ce soit le conseil des maîtres qui décide du dispositif.

Le SNUipp a fait valoir qu'il était maintenant de la responsabilité du Ministre de faire des propositions écrites et précises à partir desquelles il se prononcerait au final, après avoir pris le temps, si nécessaire, de consulter la profession.

Les parties 1 à 3 du texte du 8 janvier (les principes généraux, le repérage des difficultés des élèves, les dispositifs d'aide et l'implication des parents) devraient être confirmées (avec la référence aux RASED et le rôle décisionnel du conseil des maîtres que le SNUipp avait demandés).

Concernant l'organisation du service des enseignants, les représentants du ministère ont affirmé que l'utilisation des deux heures libérées par la suppression du samedi matin porterait essentiellement sur du temps d'enseignement devant élèves.

Le ministère a formulé une proposition de répartition des 2 heures libérées (soit 72 heures sur l'année) :

- 4 heures pour la concertation (qui s'ajouteraient aux 18 heures existantes dans le cadre de la 27<sup>ème</sup> heure)
- 68 heures destinées
  - à des aides directes aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires importantes,
  - à la prise en charge de petits groupes d'élèves (notamment en maternelle),
  - à la formation des enseignants à ce nouveau dispositif

La référence aux études dirigées devrait être supprimée.

En tout état de cause, ces propositions sont en recul par rapport à celles avancées par le ministère lors de la séance précédente (54 heures devant élèves et 18 heures de concertation).

Elles sont extrêmement éloignées de nos demandes de temps de concertation et de prise en compte de l'accroissement de la charge de travail, de mise en place de dispositif au sein de la classe ou de l'équipe. A ce titre, nous avons affirmé qu'elles étaient, pour le SNUipp, inacceptables en l'état.

Le ministre devrait prendre sa décision en début de semaine prochaine et nous envoyé un nouveau document que nous vous ferons parvenir par circulaire dès que possible.

**SNUipp**